

MADAME SANDRINE LE FEUR
DÉPUTÉE DU FINISTÈRE
31 PLACE DES OTAGES
29600 MORLAIX

Le Maire
Le Président

Le 14 novembre 2024

Mme la députée,

Nous avons lu attentivement l'article paru ce jour le Télégramme, à propos de la mission d'information dont vous êtes l'une des Co-rapporteurs sur le Zéro artificialisation nette. Vous y déclarez de manière très rapide et affirmée que la Métropole de Brest, ainsi que Rennes d'ailleurs, n'ont pas vocation à avoir de la surface constructive supplémentaire, « *elles en ont assez et peuvent déconstruire pour reconstruire sur leurs logements vacants* ».

Je m'étonne qu'alors que vous débutez seulement cette mission d'information, vous en posiez déjà une conclusion aussi péremptoire, qui contribue, une fois de plus, à opposer inutilement l'urbain et le rural. La question du foncier est beaucoup plus complexe que vous l'exprimez : à l'échelle du Pays de Brest, échelle du SCOT, l'enjeu est celui de la structuration d'un bassin de vie équilibré. Brest métropole, c'est 50% de la population, 63% des emplois, mais seulement 27% de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers sur la période 2011/2021. C'est le territoire intercommunal le plus dense de Bretagne. Pourtant, les besoins nécessaires à l'accueil durable des populations impliquent, comme le prévoit le programme local de l'habitat, de construire 1300 logements chaque année. 8000 demandeurs de logements sociaux sont en attente d'un logement.

Brest métropole, notamment en adoptant de manière volontariste son PLU Facteur 4 en 2014 n'a pas attendu la loi sur le ZAN pour entamer activement un processus de renouvellement urbain. Aujourd'hui, 80 % de la production de logements est en renouvellement urbain.

Pour autant, affirmer qu'une métropole comme Brest n'a plus de besoin de foncier, c'est nier son rôle de locomotive économique de l'ouest breton et l'enjeu d'un développement équilibré de nos territoires, en matière de logement mais aussi dans la capacité à répondre aux enjeux de souveraineté économique. Brest métropole accueille aujourd'hui des fleurons de l'industrie, des technologies, de la banque assurance, de la recherche, de la Défense. Pour ne citer qu'un seul exemple : développer l'éolien en mer contribuera activement à l'évolution du mix énergétique de la France ; c'est pourtant une industrie très consommatrice en foncier qui ne peut s'installer que proche

d'un secteur portuaire en plein développement et qui va faire l'objet d'investissements importants dans les années à venir.

Contraindre ce développement en imposant que les métropoles ne puissent plus se développer est une méconnaissance des enjeux de développement de la Bretagne, des liens étroits existants entre les centres urbains et les territoires plus ruraux et de leur indispensable complémentarité.

C'est pourquoi, au-delà, de cette réaction rapide à cette interview, il me semble important que dans le cadre de cette mission vous puissiez écouter les difficultés concrètes que nous rencontrons à l'application de cette loi. Aussi, nous sollicitons la possibilité d'être entendu dans le cadre de ce travail parlementaire.

Je vous prie d'agréer, Madame la députée, l'expression de mes salutations distinguées.

François CUILLANDRE

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'F' and 'C' followed by a horizontal line extending to the right.